

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-002405 / 74839261  
ACT Cables S.A., 1400 Yverdon-les-Bains  
Secteur production: extrusion pour câbles chauffants  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
01.11.2013–31.10.2016 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-000028 / 45717014  
Boschung Mecatronic AG, 1530 Payerne  
Service technique: montage et maintenance des installations/équipements  
chez leurs clients, sur tout le territoire Suisse  
Horaire indispensable pour des raisons techniques  
5 H  
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)
- 14-000051 / 50392786  
Firmenich S.A. Usine de Meyrin-Satigny manufacture parfums & arômes,  
1217 Meyrin  
Département de la maintenance: maintenance des lignes de production  
des usines Aromes et Parfums.  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
11 H  
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)
- 14-000121 / 64798306  
SOGEP Société Genevoise des Pétroles S.A., 1214 Vernier  
Surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline Méditerranée –  
Rhône SPMR/Sappro  
Horaire indispensable pour des raisons techniques  
3 H  
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 14-000029 / 45717014  
Boschung Mechatronic AG, 1530 Payerne  
Intervention lors de problèmes techniques sur les installations/équipements  
de leurs clients, sur tout le territoire Suisse.  
Horaire indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

11 mars 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail